



## POUR NOS RETRAITES

**Le 23 septembre 2010,  
dans l'unité pour un autre projet**

*Reculer l'âge de départ  
en retraite de 2 ans,  
c'est 1,4 millions de  
chômeurs  
supplémentaires.  
Défendre nos retraites,  
c'est défendre  
l'emploi !*

*1 Million de chômeurs  
en moins c'est 5  
Milliards de cotisations  
retraites en plus.*

*1 % de salaire en plus  
pour tous, c'est 2  
Milliards de cotisations  
supplémentaires.*

*Ni recul de l'âge légal,*

*Ni allongement de la durée de cotisation,*

*Ni diminution de leur montant*

La réussite du 7 a été exceptionnelle et a démontré la volonté d'une majorité de salariés d'imposer d'autres choix. Les annonces du Président de la République sont inacceptables pour les organisations syndicales.

- **Exigeons le retrait du projet gouvernemental**
- Défendons le système par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle (priorité à l'emploi, élargissement de l'assiette de cotisation, ...).
- Défendons la retraite à 60 ans à taux plein avec au moins 75 % du salaire sur les meilleures années dans le privé et les 6 derniers mois dans le public (Créer les conditions d'un retour aux situations antérieures).
- Exigeons une retraite minimum égale au smic.
- Refusons l'allongement programmé de la durée de cotisations.
- Refusons la diminution des salaires, la remise en cause des avantages familiaux et de la garantie du minimum de pension des fonctionnaires, prévues dans le cadre de cette réforme.
- Imposons la reconnaissance de la pénibilité du travail et l'ouverture des droits au départ anticipé avant 60 ans.
- Défendons la pérennisation des retraites complémentaires des salariés du privé pour assurer le droit à la retraite au-delà du 31 décembre 2010.

Seuls des millions de grévistes et des millions de manifestants peuvent faire reculer le gouvernement. L'heure est à la grève interprofessionnelle jusqu'à l'abandon du projet.

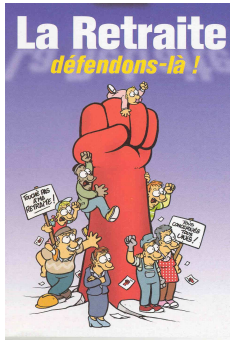
**Nous appelons les salariés à se mobiliser le 23 septembre, encore plus massivement que le 7, et à débattre des suites unitaires. Re conduite de la grève, multiplication d'actions locales, manifestations nationales ou régionales.**

**Toutes et tous dans l'action, en grève et  
aux manifestations le jeudi 23 septembre**

**Rouen 10 h cours Clémenceau. Le Havre 10 h Franklin.**

**Dieppe 10 h devant la gare. Eu 10 h pl G Le Conquérant.**

**Fécamp 14 h 30 maison des syndicats. Lillebonne 16 h 30 théâtre romain**



# ***Votre employeur ne peut pas vous empêcher de faire grève et de participer aux manifestations***

---

**Article L2511-1 du code du travail :**

---

*l'exercice du droit de grève ne peut justifier la rupture du contrat de travail, sauf faute lourde imputable au salarié. Son exercice ne peut donner lieu à aucune mesure discriminatoire... notamment en matière de rémunérations et d'avantages sociaux. Tout licenciement prononcé en absence de faute lourde est nul de plein droit.*

## **Le 23 septembre 2010,**

**Je refuse le projet gouvernemental.**

**Je souhaite améliorer mon emploi, mon salaire, mes conditions de travail**

- ***Je me syndique***
- ***Je manifeste***
- ***Je suis gréviste***

**POUR PARTICIPER À LA JOURNÉE D'ACTION DU 23 SEPTEMBRE :**

1. Discutez avec vos collègues de travail et décidez **ENSEMBLE** de votre participation,
2. Contactez une organisation syndicale
3. Rassemblez-vous devant votre entreprise ou service
4. Dites **ENSEMBLE** à votre employeur ou son représentant que vous avez décidé de vous mettre en grève en lui remettant vos propres revendications,
5. **Venez à la manifestation**